

Procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal de Montcerf-Lytton, tenue le lundi 27 août 2018 à 21h00 au deuxième étage du centre communautaire situé au 16, Principale nord à Montcerf-Lytton.

Sont présents : Mesdames Christianne Cloutier, Marilyn Brunet, Messieurs Alain Fortin, Serge Lafontaine, Michel Dénommé, Claude Desjardins et Ward O'Connor.

Autre présence : Aucune.

Madame Véronique Danis exerce les fonctions de secrétaire.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 21h00. Monsieur Alain Fortin, maire déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

MOMENT DE RÉFLEXION

2018-08-201 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT les sujets importants à traiter et la présence de tous les membres du conseil au comité de travail, une assemblée spéciale a donc été ouverte. Les points à discuter sont les suivants :

- 1- Soumission par invitation – travaux effectués avec une pelle mécanique pour le sable d'hiver;
- 2- Soumission par invitation- collecte des matières résiduelles.

En conséquence, Monsieur Ward O'Connor propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté et modifié.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-202 SOUSSION PAR INVITATION- TRAVAUX EFFECTUÉS AVEC UNE PELLE MÉCANIQUE POUR LE SABLE D'HIVER

CONSIDÉRANT QUE des travaux doivent être effectués avec une pelle mécanique pour mélanger le sable et le sel d'hiver;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne possède pas ce type d'équipement;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Ward O'connor et il est résolu de procéder par soumission sur invitation pour obtenir des prix pour les travaux ci-dessus mentionnés.

Des soumissions par invitation doivent être acheminées aux entrepreneurs suivants :

- 1- Pierre Richard;

- 2- Excavations Scullion;
- 3- Pierre Gauthier.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-203 SOUSSION PAR INVITATION- COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE durant les dernières semaines, le camion à vidanges a brisé à plusieurs reprises;

CONSIDÉRANT les coûts reliés à ces réparations sont relativement élevés;

CONSIDÉRANT QUE lorsque le camion est brisé aucune collecte d'ordures ménagères et de recyclage n'est effectuée sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes reçues au bureau municipal concernant la collecte des ordures et du recyclage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et il est résolu de procéder par soumission par invitation dans le but d'obtenir des prix pour la collecte des ordures ménagères et des matières recyclables. Il est de plus résolu, de demander des soumissions pour une période de douze (12) mois qui comprend uniquement le réseau routier de la municipalité de Montcerf-Lytton et pour une période de quinze (15) mois qui comprend le réseau routier des municipalités de Montcerf-Lytton et de Bois-Franc. Des soumissions par invitation doivent être acheminées aux entrepreneurs suivants :

- 4- Les transports RLS;
- 5- Services sanitaires J L R Cloutier inc.

Adoptée à l'unanimité

2018-08-204 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21h15, la conseillère Christianne Cloutier propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Alain Fortin
Maire

Véronique Danis
Inspectrice municipale
et secrétaire